

Département du Tarn et Garonne

# Commune de MONTRICOUX

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Les orientations d'aménagement



## Les orientations d'aménagement – définition :

Les orientations d'aménagement « peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ». Article L 123-1 du Code de l'Urbanisme.

Ces schémas permettent de définir **l'esprit** de l'aménagement d'un secteur, c'est-à-dire ce qui est indispensable à la réalisation d'un projet (création de voies, d'espace public, de cheminements), dans le cadre de ce qui est prévu dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les opérations d'aménagement d'ensemble et les constructions sont soumises à un caractère de compatibilité avec ces schémas : quelques écarts entre le projet et le schéma sont tolérés, s'ils ne contraignent pas ce dernier. (Réf. : *Le Plan Local d'Urbanisme*, I. CASSIN, Ed. Le Moniteur ; Paris 2005)

Ainsi, il ne s'agit pas ici de la définition d'un projet d'aménagement, mais d'orientations permettant de conduire à des projets ponctuels répondant aux orientations générales définies.

Les trames parcellaires figurées n'ont aucune valeur opposable, ni en terme de superficie, ni sur le nombre défini. Elles sont présentées à titre indicatif, comme proposition d'un mode d'organisation.

**A – Organiser le tissu bâti et structurer l'ensemble des extensions, au Nord du centre afin d'enrayer le mitage autour du bourg**

**B - Poursuivre la politique de valorisation du centre**

# A : Organiser le tissu bâti et structurer l'ensemble des extensions, au Nord du centre afin d'enrayer le mitage autour du bourg

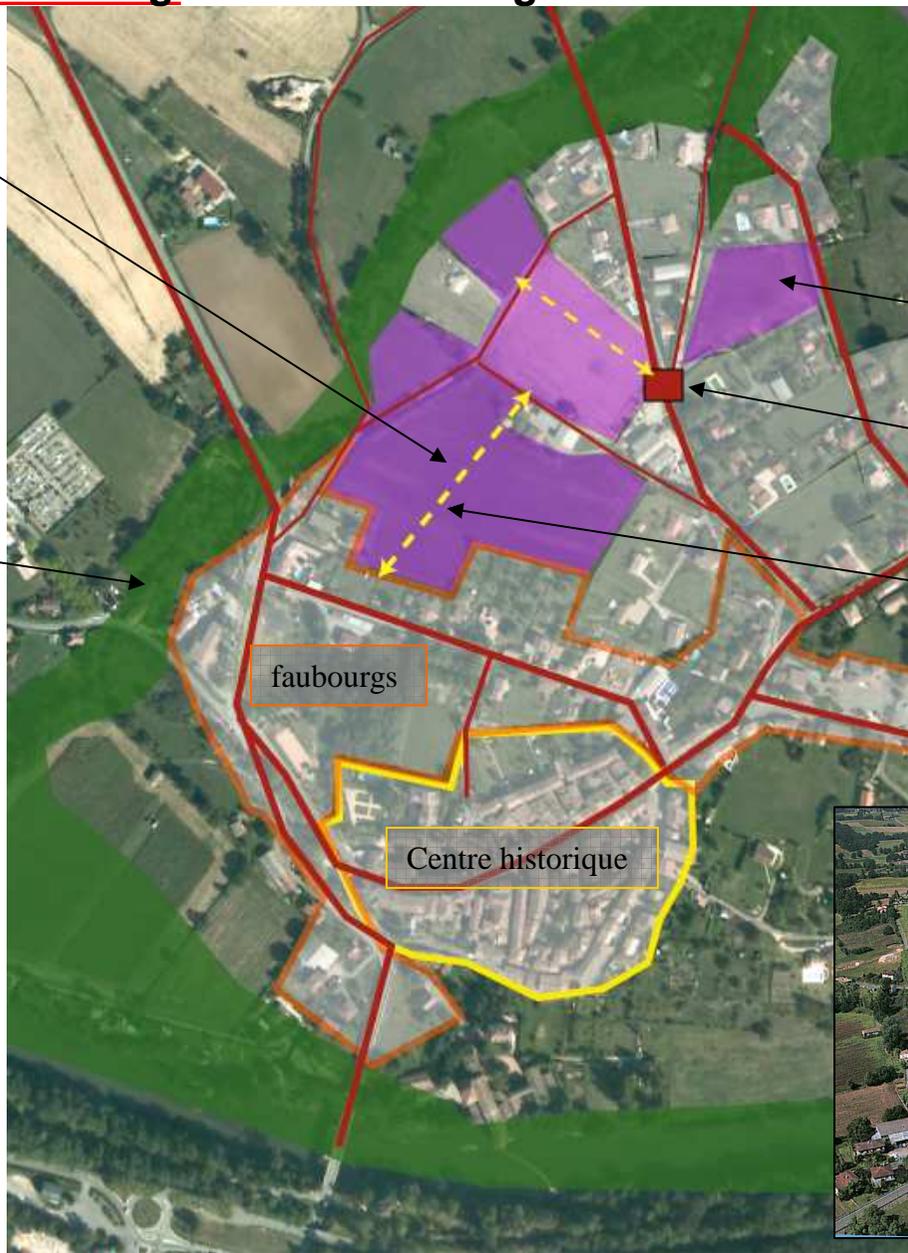
Secteur urbanisable de Lasserre

Protéger le ruisseau de la Lisse et les masses boisées comme limite à l'urbanisation.

Secteur urbanisable de Guirou

Carrefour à traiter

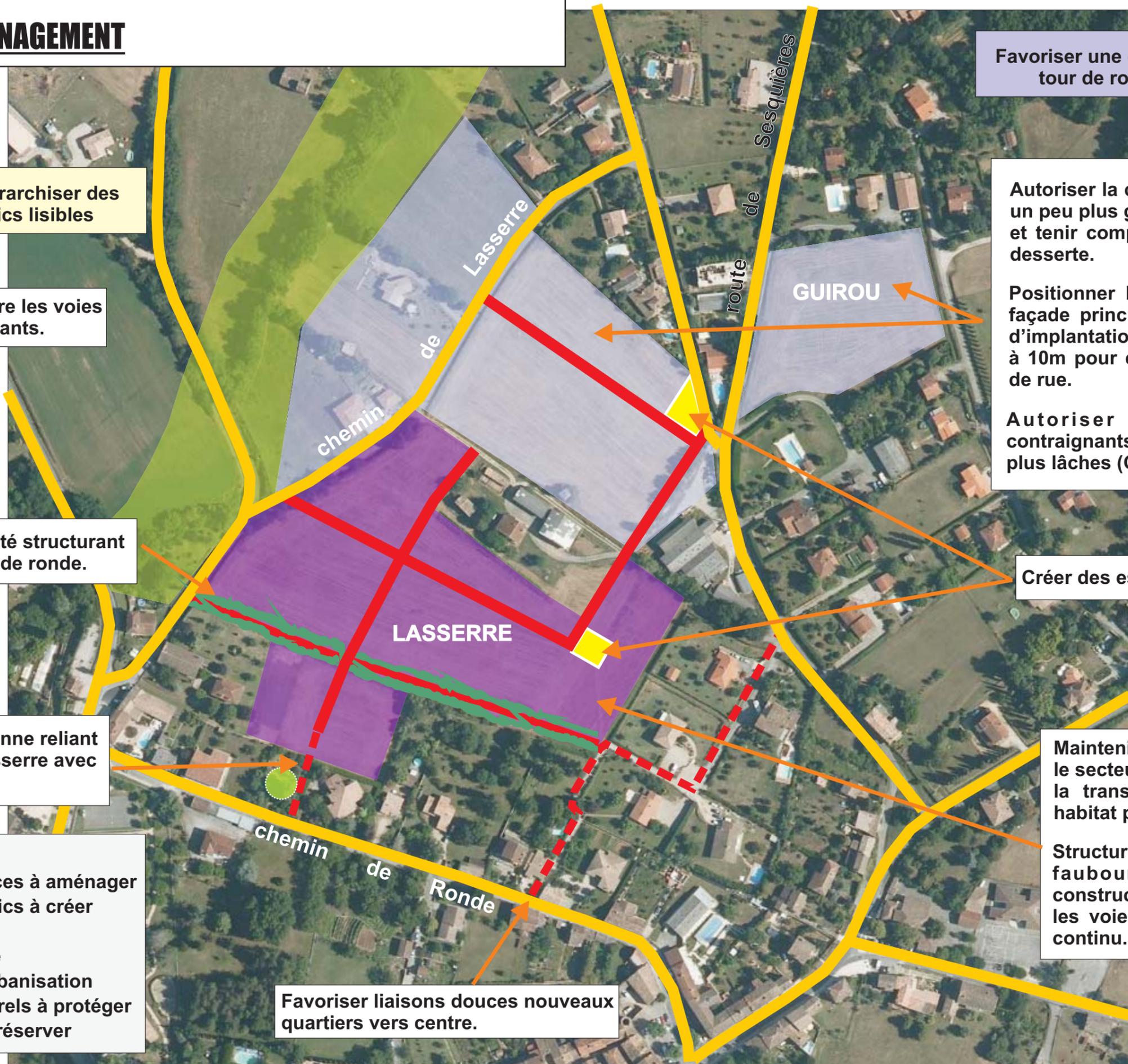
Voie majeure à créer pour relier les futures extensions au centre



Les orientations d'aménagement

# 2<sup>EME</sup> MODIFICATION DU PLU - COMMUNE DE MONTRICOUX

## SCHEMA D'AMENAGEMENT



Favoriser une densité décroissante du tour de ronde jusqu'à Guirou

Aménager et hiérarchiser des espaces publics lisibles

Créer des liaisons entre les voies et tissus urbains existants.

Autoriser la création de parcelles un peu plus grandes vers Guirou, et tenir compte du relief pour la desserte.

Positionner les constructions (leur façade principale) dans une bande d'implantation allant de l'alignement à 10m pour composer un caractère de rue.

Autoriser des reculs moins contraignants vers les tissus urbains plus lâches (Guirou).

Aménager un mail planté structurant en parallèle au chemin de ronde.

Créer des espaces publics de quartier.

Créer une liaison piétonne reliant le futur quartier de Lasserre avec le centre ancien.

Maintenir une densité forte sur le secteur de Lasserre pour gérer la transition entre faubourg et habitat plus lâche.

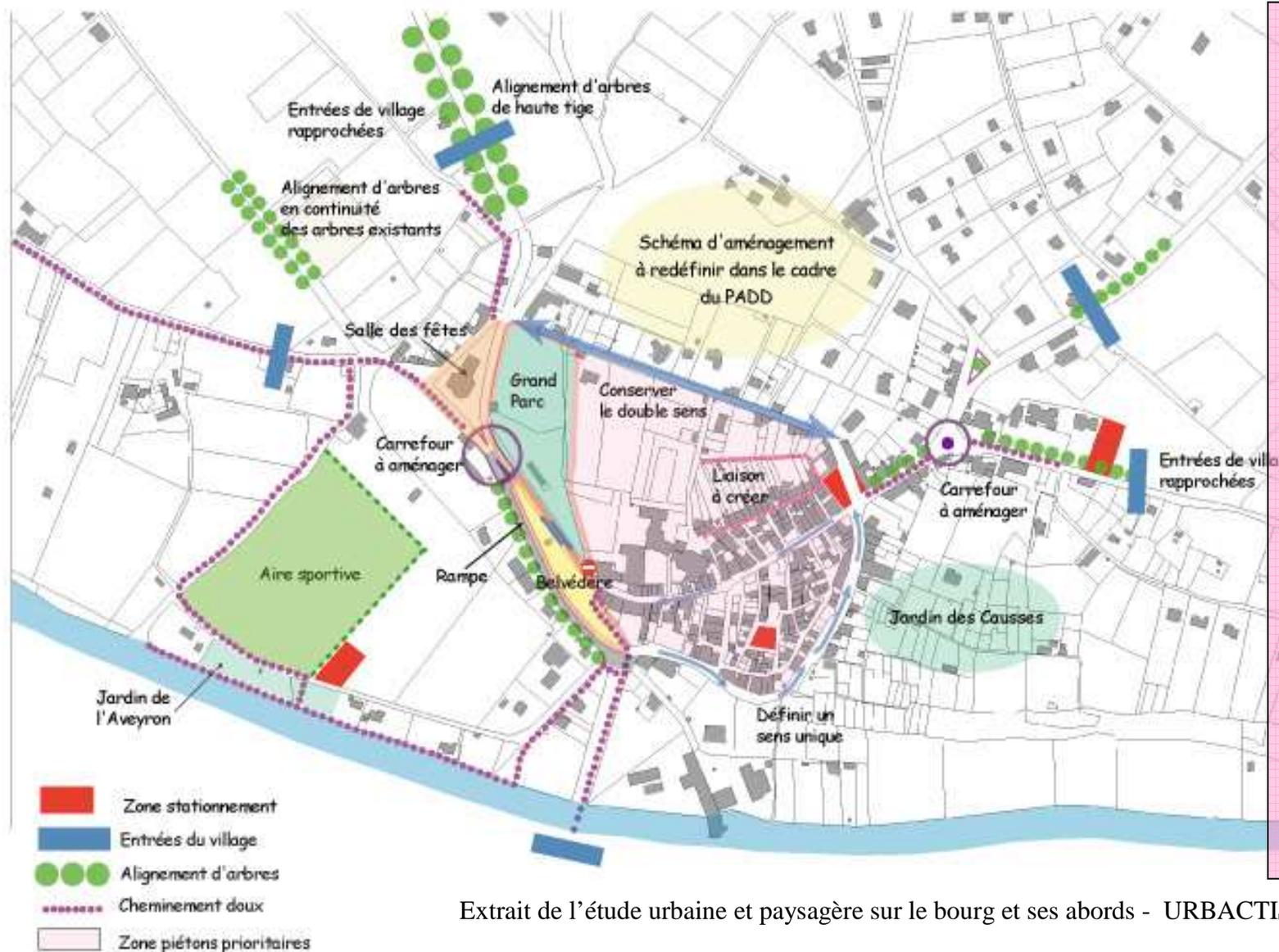
Structurer un tissu urbain de type faubourg en favorisant les constructions en alignement sur les voies majeures en front bâti continu.

Favoriser liaisons douces nouveaux quartiers vers centre.

- Voie à créer
- - - Liaisons douces à aménager
- Espaces publics à créer
- Voie existante
- Secteurs d'urbanisation
- Espaces naturels à protéger
- Arbre-Roi à préserver

## B : Poursuivre la politique de valorisation du centre

SCHEMA D'AMENAGEMENT 2 : SCENARIO A MOYEN TERME



- ☞ Réduire l'impact visuel de l'automobile, réguler la circulation, éviter les conflits d'usage voitures / piétons:
- Parkings de délestage près de l'école et près de l'Aveyron.
  - Sens unique de circulation dans le centre bourg
  - Équipements publics reliés par des cheminements doux sécurisants
  - Traitement paysager des espaces par des plantations et les traitements de sols pour les rendre plus lisibles
  - Aménagement d'une piste de danse sur le belvédère

Extrait de l'étude urbaine et paysagère sur le bourg et ses abords - URBACTIS - décembre 2005

Les orientations d'aménagement

# Orientations d'Aménagement et de Programmation Montricoux- Lieu-dit "Saint-Laurent"



■ ■ Protéger le muret de pierres sèches